

Pour factice qu'elle ait été en grande partie, cette émotion ne laissait pas que de gêner notre action ; probablement, en tranchant dans le vif, nous aurions coupé court à toutes les intrigues et à toutes les difficultés ; mais il pouvait paraître plus sage de ne rien compromettre, pour un aussi mince bénéfice, de nos relations extérieures, et il fut décidé que l'on s'en tiendrait à des mesures de précaution et de préparation. Deux lois furent votées par le Parlement : l'une organisait des forces militaires sahariennes à El-Goléa, l'autre décidait la prolongation de la ligne d'Aïn-Sefra jusqu'à Djenien-bou-Reszg (30 décembre 1891 et 22 février 1892). En même temps, nous cherchions à augmenter notre influence en négociant avec le cheikh d'In-Salah, Si-el-Mahdi-ben-Badjouda, et nous déterminions à un voyage dans le sud notre protégé, le chérif d'Ouazzan, Mouley-abd-es-Selam, qui, parti d'Algérie escorté par les Arabes de nos tribus, montra dans les oasis sa haute autorité religieuse et ses bons sentiments à l'égard de la France. Peu après, M. Cambon, accompagné du général Thomassin, partait pour El-Goléa afin de se rendre compte par lui-même de l'organisation de notre nouveau poste et de prouver aux populations que l'Algérie était décidée à ne jamais se désintéresser des affaires du Sahara (février 1892).

De ce voyage, le gouverneur général revint plus que jamais convaincu de la nécessité d'en finir avec cette question du Touât, qui devenait irritante et qui faisait douter de notre influence même par nos amis les plus dévoués ; il se de-